



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES 4 COULEURS

12^{ème} RALLYE REGIONAL DU SARLADAIS
04-05 et 06 MAI 2007

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	05 Avril 2007
Ouverture des engagements	05 Avril 2007
Clôture des engagements	23 Avril 2007
Parution du road-book	28 Avril 2007
<u>Dates et Heures des reconnaissances</u>	Samedi 28 et Dimanche 29 Avril De 8 H à 12 H et de 14 H à 22 H.
Vérifications administratives et techniques	04 Avril 2007 De 17H00 à 21H00 05 Avril 2007 DE 07H00 à 10H00
1 ^{ère} réunion du collège des commiss. Sportifs	Sarlat, Salle du Colombier Le 05 Mai à 10H45
Publication des équipages admis au départ	05 Mai à 11H00
Départ de la 1 ^{ère} étape de	Sarlat, le 05 Mai à 12H00
Arrivée de la 1 ^{ère} étape à	Sarlat le 05 Mai à 17H20
Départ de la 2 ^{ème} étape de	Sarlat, le 05 Mai à 19H00
Arrivée de la 2 ^{ème} étape à	Sarlat, le 05 Mai à 22H16
Vérifications finales	Sarlat, le 05 Mai à 00H00
Publication des résultats du rallye	Sarlat, le 05 après la dernière voiture.
Remise des prix	Le 06 à 10H00 – Sarlat.

-Article 1. ORGANISATION

L'association sportive automobile des 4 couleurs, organise avec le concours du Sarlat Sport Auto, sous le patronage des communes de Sarlat, Tursac, Marquay, Peyzac-Le Moustier et Les Eyzies Sireuil, les 04,05 et 06 Mai 2007, une épreuve automobile régionale de tourisme et de régularité dénommée :

12^{ème} RALLYE REGIONAL DU SARLADAIS 2007

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA en date du _____, permis d'organisation N° _____, par le comité régional Sud-Ouest le _____ Visa N° _____.

Comité d'organisation technique.

Président : Pascal BUREAU et les membres du Sarlat Sport Auto.

SARLAT SPORT AUTO « Bar Le Turbo » Le Pontet 24200 SARLAT

Secrétariat du rallye : Gaëtan PARADE 06.89.32.37.85 ou 05.53.31.96.60 (Le soir)

Fax 05.53.28.28.75

Permanence du rallye

Vendredi 04 Mai de 17h00 à 21h00 et Samedi 05 Mai de 9H00 à _____ au PC, Salle du Colombier à Sarlat.

Le carnet d'itinéraire ou Road-Book sera disponible, pour les concurrents engagés au rallye :

- Bar LE TURBO Le Pontet 24200 SARLAT
- Bar LOU MARQUAYOU Le Bourg 24620 MARQUAY.

1.1 Officiels de l'épreuve :

Directeur de course	Ph. POITEVIN	09/14 13330
Directeurs course adjoints aux spéciales	J.M. DELORME	10/15 9708
	J.P. DERIAUD	10/15 9713
Pdt du collège des commissaires sportifs	R. COMBE	10/06 11108
Commissaires Sportifs	Annie FOURCADE	10/13 15323
	Ph. JEAN	10/06 22816
Commissaires Techniques	P. GIBISSIER	10/04 19279
	A. FOURCADE	10/06 28760
	Ch. JOLY	10/15 11082
	R. VANARA	09/03 114975
Chargé des relations concurrents	J.F. FOURCADE	10/06 8460
	A. BALUTO	10/13 5998
Commissaire chargé de la sécurité	Y. SIGEL	10/05 11091
Classement, Informatique	J.P. PERRIER	10/15 21144
Commissaires vérifications administratives	Hélène DERIAUD	10/15 15713
Chronométrage	Sylvie BUZZIGHIN	10/06 37279
	L. LAPOUGE	10/15 13530
Resp. CH	Hélène DERIAUD	10/15 15713
Relation Presse	N. COUDERC	Organisation
Organisateur Technique	G. PARADE	Organisation
Médecin chef	Dr VERLHIAC	SMUR Sarlat

1.2 Eligibilité

Le Rallye Régional du Sarladais compte pour : la Coupe de France des Rallyes, le Championnat du CRSA d'Aquitaine, le Challenge des commissaires du CRSA d'Aquitaine.

1.3 Vérifications

Les vérifications administratives et techniques auront lieu sur le parking du « Marché aux Noix » à Sarlat le Vendredi 04 Mai et le Samedi 05 Mai 2007, au horaires suivants :

- Vendredi de 17H00 à 21H00
- Samedi de 07H00 à 10H00

Les vérifications finales auront lieu au Garage OPEL-DELPECH Route de Souillac – Sarlat.

Le taux horaire est fixé à 35 Euros HT TVA.

-Article 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

-Article 3. CONCURRENTS-PILOTES

3.1.5 Demandes d'engagements – inscriptions

Les demandes d'engagements seront reçues à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

SARLAT SPORT AUTO – Bar Le Turbo – Le Pontet – 24200 SARLAT

Jusqu'au 23 Avril 2007 minuit, cachet de la poste faisant foi.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures MAXIMUM.

3.1.11.1 Les droits d'engagements sont fixés à 210 Euros :

- 210 Euros avec la publicité collective des organisateurs.
- 420 Euros sans la publicité collective des organisateurs.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements.

Attention cela pourra vous éviter d'être en liste d'attente.

-Article 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3 Assistance :

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3 Limitation du changement de pièces :

Conforme au règlement standard FFSA.

-Article 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative de l'organisateur, ainsi que son emplacement, sera remise aux concurrents aux vérifications administratives. Des contrôles seront effectués dans le but de vérifier son bon positionnement sur le véhicule (un plan de pose sera fourni).

-Article 6. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description :

Le Rallye du Sarladais 2007 présente un parcours total de 162,100 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,000 Kms.

Les épreuves spéciales sont : - « PECHE-LUNE » 8,000 Kms ES 1/2/3.
- MARQUAY 8,000 Kms ES 4/5.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2 Reconnaissance :

Autorisées les Samedi 28 et Dimanche 29 Avril (cf. article 6.2.6)

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6. Dans le but de limiter les nuisances, les reconnaissances seront limitées aux jours et horaires suivants :

SAMEDI 28 AVRIL, DIMANCHE 29 AVRIL 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 22H00

Toutes les personnes présentes en situation de reconnaissances, en dehors des horaires ci-dessus, se verront interdites de participation à l'épreuve 2007.

Voir article FFSA 6.2.4 modifié lors de la commission permanente du 28/01/2004.

Le nombre de passage est limité à 4 au maximum. (article 6.2.1 Règlement FFSA)

L'organisateur effectuera des contrôles, les sanctions seront les suivantes ;

- 1^{ère} infraction : 20'', 1', 3' ou départ refusé et/ou 80 Euros d'amende.
- 2^{ème} infraction : Départ de l'épreuve refusé et 160 Euros d'amende.

-Article 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles :

7.2.11 Conforme au règlement standard FFSA.

Chasubles ou brassards pour les commissaires de route et les chefs de poste.

-Article 8. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

-Article 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

-Article 10. PRIX

Les prix se répartissent comme suit :

	Premier	Deuxième	Troisième
Classement Scratch	260 Euros	180 Euros	100 Euros
Class. Par Groupe	250 Euros	170 Euros	120 Euros (6 et +)
Class. Par Classe	210 Euros	120 Euros	80 Euros (6 et +)

LES PRIX DE SCRATCH ET GROUPE SONT CUMULABLES

Les prix des 3^{ème} de groupe ou de classe ne seront distribués que si 6 partants ou +, dans le groupe ou dans la classe en question.

Les prix du Groupe GT de série seront, au 1^{er} : 210 Euros, au 2^{ème} : 120 Euros, au 3^{ème} : 80 Euros, si moins de 6 partants dans le groupe.

La valeur totale de la remise des prix sera de 4 800 Euros en chèque ou en lots.

Tous les participants seront récompensés.

Une coupe sera offerte à un commissaire et à un cibiste par tirage au sort.

Les coupes seront distribuées de la façon suivante :

- aux 3 premiers au scratch
- aux 3 premiers de groupe
- aux premiers de chaque classe.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 06 Mai 2007 à partir de 10H00 dans la salle du « Vieux Théâtre » à Sarlat

Un tirage au sort aura lieu lors de la remise des lots suivants :

- **Une mini moto**
- **Votre poids en vin de Domme**
- **Un engagement un Rallye du Sarladais 2008**

Présence du pilote indispensable pour recevoir votre lot !!!

En son absence le lot sera de nouveau tiré au sort.